

Identification du poste		Informations administratives	
Intitulé du poste	Chef d'équipe (H/F)	Cadre d'emplois	Agents de Maîtrise territoriaux
Direction	Direction des Services Techniques	Grades	Tous les grades
Service	Pôle du Puy-en-Velay	Métier	Cheffe / Chef d'équipe d'entretien et d'exploitation voirie et réseaux divers
Cellule / COR / Collège / Secteur	COR du Monastier	Groupe de fonctions	C1b
Résidence administrative	Le Monastier sur Gazeille	Sujétions spéciales	non
Type d'emploi	Permanent	NBI	Oui : 15 points (n°19) Encadrement de proximité d'une équipe à vocation technique d'au moins cinq agents
		Temps de travail	Complet

DEFINITION

La Direction des services techniques modernise, entretient et exploite le réseau routier départemental. Les services routiers gèrent les patrimoines chaussées (3 400km) et ouvrages d'art (2650 ponts et murs), organisent et réalisent les interventions pour entretenir le réseau et permettre la circulation des usagers dans des conditions optimales de sécurité et de confort.

Le pôle de territoire du Puy-en-Velay intervient sur 868 km de routes départementales. Il regroupe près de 70 agents (dont 10 basés dans les bureaux au Puy) et dans 6 centres opérationnels routiers.

L'effectif du centre opérationnel routier du Monastier est composé d'un chef de centre, de 2 chefs d'équipe et de 8 agents d'exploitation des routes.

Le chef d'équipe assure l'encadrement des agents et participe aux travaux liés à l'entretien, la conservation, l'exploitation, la viabilisation et l'amélioration du réseau routier départemental rattaché au centre d'exploitation. Il veille à la bonne organisation des interventions, au suivi des chantiers et au maintien de la sécurité et de la qualité du réseau routier.

DESCRIPTION DES ACTIVITES ET TACHES

- ✓ Encadre l'activité des agents d'exploitation
- ✓ Organise les interventions sur le terrain
- ✓ Participe aux travaux
- ✓ Participe à la viabilité hivernale (surveillance et circuit) et à la veille qualifiée
- ✓ Seconde et supplée, le cas échéant, le Chef de Centre

FORMATIONS OBLIGATOIRES & COMPETENCES REQUISES

Niveau requis : CAP, BAC Professionnel

Formation et qualifications nécessaires :

- ✓ Permis B et C en cours de validité, EC souhaité
- ✓ Autorisations de conduite
- ✓ Management
- ✓ Habilitations
- ✓ AIPR

Compétences techniques

- ✓ Maîtrise des règles d'hygiène de sécurité sur les chantiers
- ✓ Maîtrise des techniques d'entretien routier et d'ouvrage d'art
- ✓ Maîtrise des techniques de viabilité hivernale
- ✓ Maîtrise les règles de mise en œuvre des équipements de la route
- ✓ Conduite PL et engins

Compétences transversales

Organisationnelles :

- ✓ Organisation de travail en équipe
- ✓ Aptitude à rendre des comptes

Personnelles :

- ✓ Exemplarité
- ✓ Être à l'écoute
- ✓ Être capable de rendre compte à sa hiérarchie

Relationnelles :

- ✓ Communiquer
- ✓ Diplomatie
- ✓ Travail en équipe
- ✓ Créer du lien

Managériales :

- ✓ Bonne capacité d'encadrement

ORGANISATION PERMETTANT L'EXERCICE DES MISSIONS

Positionnement hiérarchique :

- ✓ Placé sous l'autorité du Chef de Centre
- ✓ Encadre les agents d'exploitation du centre

Relations fonctionnelles :

- ✓ Usagers de la route
- ✓ Service Travaux Routier et Service Unifié Maintenance Flotte
- ✓ Entreprises

Niveau d'intégration dans une équipe :

- ✓ Travail en équipe
- ✓ Intègre l'équipe encadrante du COR
- ✓ Assure l'intérim du chef de centre à tour de rôle avec l'autre chef d'équipe

RESPONSABILITE DU POSTE

- ✓ La sécurité de l'équipe dont il a la charge et des usagers de la route à proximité des chantiers encadrés
- ✓ Le respect des normes et de la qualité dans l'exécution des tâches techniques
- ✓ Rendre compte de l'activité

MOYENS MIS A DISPOSITION

- ✓ Engins et matériels affectés au Centre Opérationnel Routier
- ✓ Téléphone portable

AUTONOMIE

- ✓ Moyenne

SPECIFICITES DU POSTE

Organisation du temps de travail :

- ✓ Poste à temps complet (horaires fixes)
- ✓ Horaires fixes

Territoire d'exercice : Essentiellement le Centre Opérationnel Routier

Autres :

- ✓ Prise d'astreinte et réalisation d'heures supplémentaires pour la viabilité hivernale et la veille qualifiée hors période hivernale
- ✓ Coordination des absences avec le Chef de Centre et l'autre chef d'équipe.